



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Industrie du futur

Question écrite n° 12718

#### Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le thème de l'industrie du futur. Le poids de l'industrie en France, comme dans la plupart des autres économies développées, est en baisse constante. En effet, l'industrie a perdu près de 20 % de son poids dans le PIB en 15 ans et 1,4 million d'emplois en 25 ans. En 2016, l'industrie manufacturière ne représentait plus que 10,2 % du PIB français contre 14,4 % en moyenne dans l'Union européenne. En favorisant le renouvellement du parc industriel, en créant de nouveaux métiers et de nouveaux besoins, le déploiement de l'industrie du futur en France devrait permettre à l'industrie française de bénéficier d'une nouvelle dynamique. Le terme « industrie du futur » caractérise la quatrième vague de la révolution industrielle affectant actuellement l'ensemble des entreprises. S'appuyant sur les nouvelles technologies et un recours massif aux données, elle pourrait contribuer à renforcer l'attractivité de l'industrie française, dont la part dans l'économie nationale est décroissante. Toutefois, selon un sondage de Bpifrance (2017), seuls 13 % des dirigeants de PME et ETI françaises considèrent la transformation numérique comme une priorité stratégique. Malgré l'ampleur des enjeux économiques et sociaux qui y sont associés, la France apparaît en retard dans le déploiement des technologies liées à l'industrie du futur et notamment face à d'autres pays industrialisés, tels que l'Allemagne, les États-Unis ou encore la Chine. Aussi, si les grands groupes disposent généralement en leur sein des outils et des moyens leur permettant de déployer les technologies adéquates, c'est souvent plus compliqué pour les PME et ETI qui forment pourtant le principal tissu économique du pays (53 % des salariés français). C'est donc vers elles, en lien avec l'ensemble de l'écosystème, que doivent s'orienter en priorité les dispositifs d'appui et d'accompagnement. Dans cet objectif, l'Institut Montaigne propose notamment de créer, sur l'ensemble du territoire, des centres d'accélération de l'industrie du futur à destination des PME et ETI afin de renforcer la compétitivité de notre industrie. Ces derniers permettraient de rationaliser les dispositifs d'aides à l'industrie du futur qui existent déjà mais qui demeurent parfois peu lisibles ou sont trop dispersés pour être réellement efficaces. Elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet, et ce afin que l'industrie du futur puisse remplir toutes ses promesses en France.

#### Texte de la réponse

La reconquête de notre avenir industriel repose sur les trois piliers que sont : l'amélioration de la compétitivité-coût des entreprises, qu'entreprend notamment la bascule du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), en allègements de cotisation patronales pérennes ; les réformes du marché du travail et de la formation, qui entrent en vigueur et vont contribuer au redressement de la situation de l'emploi ; une politique sectorielle fondée sur la structuration de filières industrielles, le soutien à l'innovation, à l'investissement et l'appui aux petites et moyennes entreprises (PME) : c'est dans ce cadre que le Premier ministre a annoncé, le 20 septembre dernier, un plan d'action pour accélérer la transition vers l'industrie du futur. Son but est de toucher 30 000 PME industrielles d'ici 2022, en s'appuyant sur les 16 comités de filière du conseil national de l'industrie et en étroite association avec les régions qui sont, d'ores et déjà, engagées dans la transition vers l'industrie du futur. Cette action ne se limitera pas à un diagnostic de l'outil industriel de chaque entreprise mais

lui fournira un accompagnement pour maîtriser les nouvelles technologies de production et mieux intégrer le numérique dans son modèle économique. La mobilisation des industriels va s'accroître pour diffuser l'innovation : notre tissu productif compte déjà plus de 40 « vitrines de l'industrie du futur » et ce chiffre devrait dépasser la centaine d'ici 2020 ; elles seront plus largement ouvertes aux tiers pour faciliter l'appropriation des enjeux par les PME. Parallèlement, l'acquisition d'équipements ou logiciels de production au meilleur standard de la technologie, sera facilitée par une mesure de « suramortissement » de 40% du prix d'acquisition, ouverte sur une période de deux ans. Enfin, l'État soutiendra le déploiement sur le territoire des plates formes technologiques, ou usines « école », mentionnées dans la présente question au Gouvernement : ces « centres d'accélération pour l'industrie du futur » donneront aux entreprises, en particulier les PME, un accès à des installations complètes pour des tests en grandeur nature. Ils s'appuieront sur les ressources existantes des centres techniques industriels (les CTI) ou d'autres organismes de recherche ou de transfert. Un travail de préfiguration de ce déploiement vient d'être lancé, sous la conduite de Madame la députée Cattelot et de représentants de l'industrie ; la mission s'intéressera aussi à la mise en synergie des programmes et installations des différents centres techniques industriels, appelés à contribuer à cette tâche. C'est autour de ces priorités que l'État mobilisera les moyens du programme des investissements d'avenir, avec le souci constant de soutenir le tissu entrepreneurial des PME et entreprises de taille intermédiaire.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Véronique Louwagie](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12718

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** [Économie et finances](#)

**Ministère attributaire :** [Économie et finances](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 octobre 2018](#), page 8655

**Réponse publiée au JO le :** [13 novembre 2018](#), page 10248